

## Précautions d'usage :

En cas de **forte prolifération** de cyanobactéries dans l'eau, il faut être **prudent** en évitant le contact avec l'eau. Consultez l'affichage sur site, qui précise les précautions d'usages. D'une manière générale :

- éviter d'ingérer de l'eau,
- en cas de pratique d'une activité nautique, éviter tout contact prolongé avec l'eau, prendre une douche soignée et nettoyer les équipements après utilisation,
- en cas d'apparition de troubles de la santé, consulter rapidement un médecin (en lui précisant vos activités nautiques).

Rappel : la baignade est interdite sur les rivières du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

## Qui contrôle ?

- contrôle par les producteurs d'eau, dans le cadre de leur obligation de fournir une eau potable de qualité,
- contrôle des eaux de baignades par les DDASS\*,
- sur le bassin de la Sèvre Nantaise, l'IIBSN\* en partenariat avec les DDASS, organise le contrôle des cyanobactéries sur les zones récréatives.

\*DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

\*IIBSN : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise

## Illustrations :

photos rivières : IIBSN

photos cyanobactéries : Luc Briant et Bi-eau

schéma : S. Lumineau

illustration couverture : une des rivières

du bassin de la Sèvre Nantaise : la Moine

à St-André-de-la-Marche, le 3 août 2004

**Conception :** Carole Gringoire pour l'IIBSN

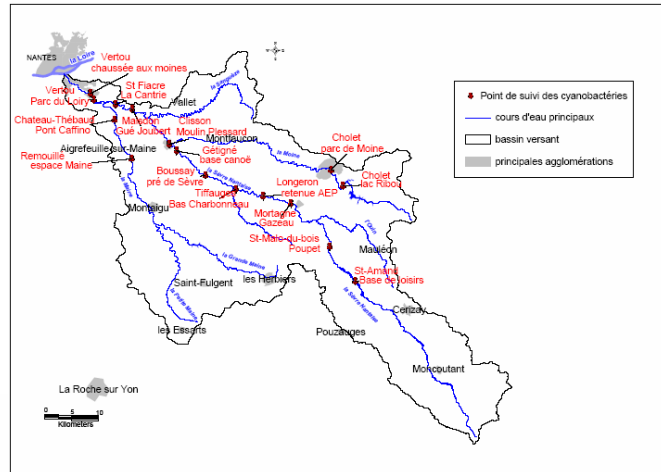


## Où trouver les résultats des prélèvements ?

- Site de la DRASS Pays-de-la Loire : <http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>, rubrique environnement et santé - la surveillance des cyanobactéries

- Affichage sur site ou dans les communes et parfois au niveau des clubs de canoë-kayak.

Carte des points de mesure des cyanobactéries dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise en 2005



## Pour plus d'information :

IIBSN

185 bd A. Briand

85036 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

Tél : 02.51.07.02.13

Les DDASS de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres et Vendée.



## Les cyanobactéries :

## des organismes qui prolifèrent

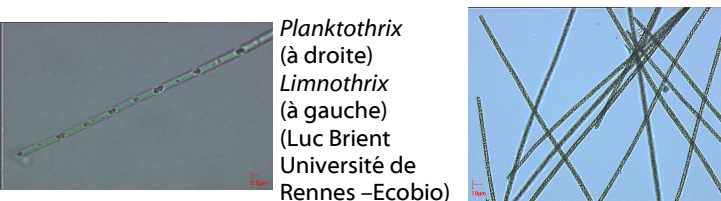


## Les cyanobactéries, qu'est-ce que c'est ?

Ce sont des bactéries capables de se développer à partir de la lumière.  
Il ne faut pas les confondre avec des lentilles d'eau, présentes à la surface de l'eau et non toxiques.

Elles sont parfois appelées cyanophytes ou algues bleues, en raison des pigments cyan (=bleu-vert) qu'elles contiennent.

Ce sont des organismes très anciens qui ont su s'adapter à des milieux aquatiques très variés. Elles sont donc naturellement présentes dans tous les milieux aquatiques.



Quelques exemples de cyanobactéries présentes dans le bassin de la Sèvre Nantaise

## Pourquoi les cyanobactéries posent-elles des problèmes ?

- elles ont la capacité de se développer de façon exponentielle dans les plans d'eau et rivières calmes,
- elles perturbent alors le développement des autres végétaux (dont les poissons se nourrissent),
- certaines espèces peuvent produire des toxines, qui peuvent être néfastes pour la santé.

## Les cyanobactéries et leurs toxines, quels risques pour la santé des hommes et des animaux ?

- lors du contact avec l'eau : irritations et rougeurs de la peau, du nez, de la gorge, des yeux et des muqueuses,

- lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

L'importance des troubles est fonction de l'espèce, de la concentration en cyanobactéries et en toxines associées.



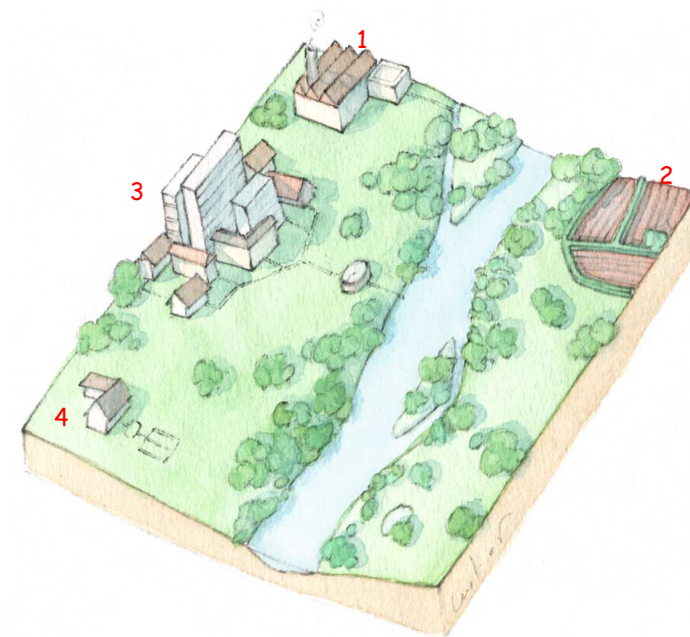
En cas de prolifération de cyanobactérie, soyez vigilants lors de la pratique de sports aquatiques (baignade, barque instable, canoë...).

## Pourquoi les cyanobactéries prolifèrent-elles dans le bassin de la Sèvre Nantaise ?

Les paramètres les plus déterminants dans le déclenchement des proliférations sont :

- l'excès de nutriments (surtout le phosphore),
- une température élevée et un ensoleillement assez important,
- la stagnation des eaux (en amont des chaussées de moulins par exemple).

## Comment agir ?



- 1 les **industriels**, en traitant leurs rejets et en diminuant les quantités de produits polluants utilisés dans leurs procédés de fabrication,
- 2 les **agriculteurs**, en maîtrisant mieux leurs épandages, en mettant aux normes leurs bâtiments d'élevage et en conservant le bocage (rôle tampon),
- 3 les **collectivités**, en assurant un bon fonctionnement des assainissements collectifs (avec traitement du phosphore) et non collectifs,
- 4 les **particuliers** en entretenant régulièrement leur fosse septique et en utilisant des produits sans phosphate (détergent, lessive, produit lave-vaisselle, etc).

Aujourd'hui le cadre de ces actions est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise.